



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

**7854<sup>e</sup>** séance

Vendredi 30 décembre 2016, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi . . . . .	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gimolieca
	Chine . . . . .	M. Zhang Dianbin
	Égypte . . . . .	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Sison
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Lamek
	Japon . . . . .	M. Bessho
	Malaisie . . . . .	M <sup>me</sup> Adnin
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey
	Sénégal . . . . .	M. Faye
	Ukraine . . . . .	M. Yelchenko
	Uruguay . . . . .	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Bayley Angeleri

## Ordre du jour

### La situation concernant l'Iraq

Lettre datée du 29 décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/1126)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant l'Iraq**

#### **Lettre datée du 29 décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/1126)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/1118, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/1126, qui contient le texte d'une lettre datée du 29 décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal,

Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2335 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'adoption aujourd'hui de la prorogation pour une courte durée des processus et des comptes séquestres relatifs à la liquidation du programme « pétrole contre nourriture » nous rapproche un peu plus de la clôture de ce programme. Le Gouvernement iraquien et l'ONU ont demandé cette prorogation temporaire pour régler quelques questions en suspens. L'ONU et le Gouvernement iraquien ont réalisé des progrès notables sur ce dossier durant l'année écoulée, au cours de laquelle ils ont tenu des négociations qui ont abouti au règlement d'un certain nombre de questions juridiques complexes. Nous espérons que les deux parties considéreront l'adoption d'aujourd'hui comme une marque soutien du Conseil à leurs efforts pour clore ce dossier une fois pour toutes.

*La séance est levée à 10 h 5.*